



STILL INFO

Bulletin d'information municipal

N° 265
OCTOBRE 2014

DATES A RETENIR

Vendredi 10 octobre 2014

Conférence sur le jardinage naturel

Château des Rohan à Mutzig- 19h30

Dimanche 19 octobre :

Cochonnaïlle organisée par l'amicale des pompiers de Still

Samedi 8 novembre :

Soirée carpe frite organisée par la musique municipale de Still

Permanence UNIAT

UNION DES
INVALIDES ET
ACCIDENTES DU
TRAVAIL

Pré retraités –
veuves – retraités de tous
régimes
1er samedi du mois de
10h à 11h à la Mairie

CONTACTS MAIRIE:

Du Mardi au Vendredi
de 8h00 à 12h00

Le samedi de 9h00 à
11h00

Tel: 03 88 50 00 33

Fax: 03 88 50 15 22

mairie.de.still@wanadoo.fr

www.still-info.fr

Chères Stilloises, Chers Stillois,

Comme vous pouvez le constater, le compte rendu du conseil du 28 août 2014 témoigne de l'activité municipale.

Dans les semaines qui ont suivi la rentrée scolaire, nous avons accompagné la mise en place des activités périscolaires. Nos propositions semblent répondre aux besoins des familles et corriger autant que possible la modification des rythmes scolaires imposée par l'Etat. Je tiens ici à remercier les équipes enseignantes, l'association colégramme et particulièrement nos ATSEM Véronique Zimmer et Rita Fischbach, qui ont fait la preuve de leur dynamisme et de leur professionnalisme en acceptant d'animer le Temps d'Activité Périscolaire avec des activités adaptées aux tout petits et notamment une initiation à l'alsacien !

Les travaux reprendront à l'école élémentaire durant les vacances scolaires avec la pose du préau, l'aménagement des abords et le percement du mur. Le projet sera totalement achevé en décembre.

Du côté des services, Camille Flicker est confirmée dans ses fonctions d'adjoint administratif. Au-delà des tâches liées à l'état civil et à l'accueil, elle assurera dès le mois de décembre la gestion de notre agence postale avant même son installation dans les locaux de l'ancienne CMDP prévue en 2015.

Par ailleurs, le départ d'Eric Pagnani nous a conduit à réinterroger nos modes de fonctionnement. Emmanuelle Girard a été élue à l'unanimité adjointe au Maire avec une délégation partielle. Nous disposons désormais de 3,5 délégations réparties sur 6 conseillers municipaux. Nous nous dotons également d'un responsable des services techniques (technicien territorial) qui assurera la coordination des agents affectés à la commune et au camping en binôme avec Cathy Schneider qui reste responsable des services administratifs. Il prendra ses fonctions d'ici janvier.

Cette nouvelle organisation nous permettra de réaliser davantage de projets en régie communale notamment en ce qui concerne des aménagements paysagers. Ce programme de plantation a une vocation environnementale mais aussi celle de réduire la vitesse de circulation dans le centre village. Nous vous en informerons très prochainement.

Enfin permettez-moi de saluer tous les stillois investis dans la vie associative. En cette rentrée 2014, avec la création d'un cours de dessin pour les enfants des écoles animé par Lola Thiebaut, les journées du patrimoine à la Tuilerie, le premier tournoi de boules, les travaux à l'étang, le match de coupe de France Still-Dinsheim, la reprise de toutes les activités sportives et culturelles et encore dimanche dernier le Vélo Tour de la Communauté des Communes auquel j'ai eu le plaisir de participer avec ma collègue Marie-Odile Lien, c'est tout une dynamique qui se vit et qui crée des liens entre nous tous !

Laurent Hochart,
votre Maire



OCTOBRE

Mme SCHOEFFEL Emilie
Née le 15.10.1922, fêtera ses **92 ans**

Mme SITTER Marie-Thérèse
Née le 15.10.1929, fêtera ses **85 ans**

Mme BRAUN Marie-Thérèse
Née le 05.10.1929, fêtera ses **85 ans**

Mme WIDLOECHER Marie-Madeleine
Née le 25.10.1929, fêtera ses **85 ans**

Mme CHORVOZ Marthe
Née le 10.10.1929, fêtera ses **85 ans**

Mme WIEDER Françoise
Née le 16.10.1931, fêtera ses **83 ans**

Mme FISCHER Louise
Née le 26.10.1932, fêtera ses **81 ans**



PETITES ANNONCES

JOURNEE DES CHASSES PREVUES EN 2014 & 2015

Nous vous communiquons les dates prévues pour les journées de chasse (battues) plaine et forêt pour la saison 2014-2015, concernant l'ensemble du territoire de chasse constitué par les communes de DINSHEIM-SUR BRUCHE, HEILIGENBERG, NIEDERHASLACH, OBERHASLACH, STILL et la Forêt Domaniale de HASLACH :

12 octobre 2014, 8 & 9 novembre 2014 ; 22 & 23 novembre 2014 ; 6 & 7 décembre 2014 ; 13 & 14 décembre 2014 ; 3 & 4 janvier 2015 ; 24 & 25 janvier 2015

Les dimanches d'octobre, de novembre et de décembre 2014 pourront être utilisés pour l'une ou l'autre chasse du petit gibier sur les lots de plaine. Nous pouvons déjà vous préciser que le dimanche 19 octobre 2014 a déjà été retenu.

Des journées ou demi-journées seront organisées pour la chasse aux sangliers afin de réduire au maximum cette population, notamment en date du 18 octobre 2014.

S'il y a une grande présence de sangliers ou s'il y a des débordements, d'autres dates pourront être ajoutées et, dans ce cas, une information vous sera communiquée.



TERRAIN A VENDRE COMMUNE DE STILL

Au plus offrant – 3,41 ares
Section 11 n°185 Kriegmatten

Propriétaire :
Madame Evelyne LE GUYADER
8, rue du Général de Gaulle 67640 LIPSHEIM
Tél : 03.69.06.29.61 Mail : evelg@evc.net



A VENDRE

MBK X Limit 50cm3 de couleur rouge
entièrement refaite (facture à l'appui)
Moteur + boîte + pot d'échappement + freins
neuf.

La moto doit encore faire 800 km de rodage
Prix 1500 €

Renseignement au 03.88.48.46.72



CONFERENCE – JARDINAGE NATUREL

Une conférence aura lieu vendredi 10 octobre 2014
à 19h30 au Château des Rohan à Mutzig animée
par Eric Charton expert en jardinage naturel et
compostage.

Contact : Laurent Mergnac Mission Eau du SDEA
Tél : 06.42.68.77.24 – laurent.mergnac@sdea.fr



ASSISTANTE MATERNELLE

Assistante maternelle agréée, 14 ans
d'expérience, sans animaux, cherche à garder
deux enfants : un enfant de plus de 18 mois, ou,
un enfant scolarisé, ou un enfant d'âge
indifférent.

Dans une maison avec cour.

Pour plus de renseignements veuillez contacter
le 06.71.50.61.04



PISCINE DE MUTZIG

La 2^{ème} édition du téléthon à la piscine de Mutzig
aura lieu samedi 6 décembre 2014 à 12h00 au
dimanche 7 décembre 2014 18h00.

Ces deux journées sont organisées par le personnel
de la communauté des communes, par les
associations sportives et par des entreprises de la
région.

FLEURS MARIE-LYS – CHANGEMENT DE NOM

La serre à la sortie du village (Fleurs Marie-lys) est
devenue FLORALYNE

Véronique vous accueille du lundi au dimanche
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le dimanche de 10h00 à 12h00



Si vous avez des photos à nous envoyer afin de constituer notre still info+ sur le messti, la fête des voisins, ou autres, vous pouvez soit nous les envoyer par mail accueil@mairiedestill.fr ou nous déposer une clé usb.



Restaurant les tuiseries
NOUVEAU CHEF
Plat du jour : entrée + plat 8,50 €
 Ainsi que nos suggestions de la semaine
 Nouvelle carte uniquement le week end

Dimanche
12 octobre à midi **14,50 €**
Couscous Maison

Vendredi
17 octobre au soir **11 €**
Tartes flambées salées à volonté

Samedi
25 octobre au soir **13,50 €**
Moules/Frites à volonté
(Marinières ou crèmes)

PENSEZ À RESERVER PLACES LIMITÉES !!!

Contactez nous pour vos Fêtes de Fins d'Année
 (plusieurs menus à votre disposition)

Ouvert du mardi au vendredi midi - Vendredi et samedi soir
Dimanche midi et soir - Fermé le lundi

80 Grand-Rue - 67190 Still
Tél. 03 88 97 74 49

INFORMATION

LUTTE CONTRE L'INSECURITE ROUTIERE, SERVICES INTERNET RELATIFS AU PERMIS DE CONDUIRE

La politique de lutte contre l'insécurité routière comporte 3 volets : le volet répressif, c'est l'indispensable contrôle des infractions ; le volet informatif, la possibilité de consulter son solde de points sur internet, et le volet pédagogique constitué des stages de sensibilisation au risque routier.

Volet informatif :

Depuis 2009, les conducteurs peuvent accéder à leur solde de points via le site sécurisé <https://www.telepoints.info>. Cette information gratuite est importante pour tous les titulaires d'un permis de conduire quel que soit sa catégorie.

Volet pédagogique :

Les stages de sensibilisation au risque routier, dit « stages de récupération de points » sont un rendez-vous citoyen pour tous ceux qui partagent l'espace routier et qui souhaitent conserver leur titre de conduite à l'issue d'infractions répétées.

Des stages sont régulièrement organisés à proximité de STILL.

L'accès direct, en temps réel, aux places de stages de votre région est désormais disponible. Ces informations peuvent se trouver sur <http://www.stage-recuperation-points.com/stage-still-67190/proche>



Association
COLEGRAMME
Salle des Fêtes
« Les Tuileries »
80, Grand'Rue
67190 STILL



Les Mercredis au Périscolaire COLEGRAMME

«CROC» raconte nous ton histoire



Mercredi 01 Octobre 2014

Et si nous découvriions STILL?

Promenade et visite de notre village (Monuments, forêts...)

Mercredi 08 Octobre 2014

Atelier « Cuisine Nature »



Mercredi 15 Octobre 2014

Après notre visite... passons au « Grand Jeu » sur le patrimoine de STILL



Les Vacances de « La TOUSSAINT »

L'AUTOMNE



Semaine 43 du 20 au 24 Octobre

« Profitons et émerveillons-nous de ce beau décor que nous offre *l'Automne* »

HALLOWEEN

Semaine 44 du 27 au 31 Octobre

« Viens frissonner avec nous !!! »



Activités diverses et variées (cuisine, promenade, histoire, bricolage, sortie...)

Inscription jusqu'au 15 Octobre 2014

Ouverture de l'Accueil :

Mercredi : De 11h00 à 18h00 ou 14h00 à 18h00

Vacances Scolaires : De 7h45 à 18h00

Avec un accueil échelonné le matin jusqu'à 9h00 et les départs à partir de 17h00.

Pour les enfants à partir de 4 ans révolus jusqu'au CM2.

Egalement pour les pré-ados (collège) si inscription et confirmation de présence.

Pour tous renseignements:

Salle des Fêtes « Les Tuileries » 80, grand 'rue 67190 STILL

Téléphone : 06.10.24.92.40

Site Internet : colegramme.homeip.net

Adresse mail : associationcolegramme@orange.fr



AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

L'amicale des sapeurs-pompiers organise **dimanche 19 octobre à partir de 11h30 à la Salle des Fêtes une cochonnaille**

Adulte 25 €

Un apéro est offert

Enfant : 7 € : émincé à la crème et dessert – exclusivement sur réservation

Ambiance musicale assurée



Talon de réservation à remettre à Jean-Claude KLOTZ 6 rue des Pins à STILL

Accompagné du règlement à l'ordre de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Still avant le 10 octobre

Réservation au nom de

Nombre d'adultes

Nombre d'enfants :

MUSIQUE MUNICIPALE DE STILL

Soirée Carpe Frite

Animation musicale «Golden Sound»

Samedi 8 novembre 2014 à partir de 19h30 Salle des « Tuileries » à STILL

Au menu :

- Apéritif
- Carpe frite à volonté avec salade de pomme de terre,
- Frites et salade verte
- Fromage
- Café et dessert

Au Prix de 22€

Menu enfant : boisson, steak haché, frites, dessert à 10€

Renseignement au 06.21.37.20.33 ou 03.88.50.16.72
ou chez les membres de la Musique



Coupon réponse à déposer chez Rémi Ohrel 33 rue de Flexbourg à Still

Date limite 24 octobre 2014

Nom Prénom

Adresse

Nombre de menu adulte : x 22 € =

Nombre de menu enfant : x 10€ =

Total €

Chèque à établir à l'ordre de la Musique Municipale de Still



OUVERTURE DU CLUB DE DESSIN DE STILL !


Je suis très heureuse de proposer à vos enfants, élèves du CP au CM2, un Club de Dessin, les Mardi et Vendredi, de 15h30 à 17h30, à l'école élémentaire. Les activités sont centrées sur l'apprentissage du dessin par le biais de l'observation et de la découverte plastique des matériaux, avec deux projets répondant aux talents de chaque groupe d'âge :

Projet CP-CE1 :

A destination des enfants de 6 à 8 ans, les activités sont centrées autour des couleurs, des saisons et de l'observation du monde qui les entoure, le tout avec une approche multi technique : papiers, tissu, éléments de collage. L'idée est de faire découvrir à l'enfant les différents matériaux et de développer une certaine maîtrise de la manipulation de ces matériaux.

Ainsi, les premières séances seront dédiées au jaune et au rouge, couleurs primaires, à la réalisation d'aplats de couleurs et à l'observation des feuilles des arbres en automne, que nous essayerons de copier et que nous manipulerons afin de faire des éléments de décorations.

Selon les thématiques de la saison – Halloween, L'Avent, Noël, les Rois etc. - nous réaliserons des petites œuvres que les enfants pourront ramener à la maison : décoration du sapin, photophore, etc.

Projet CE2 – CM2 :

A destination des enfants de 9 à 11 ans, j'aimerais développer des activités plus précises et plus exigeantes d'un point de vue plastique. C'est à partir de 9 ans environ que les enfants découvrent, en dessin, le principe de profondeur qui est à la base de la construction en perspective et, sans aller jusque-là, l'observation des espaces et la reproduction de ceux-ci sera un premier aspect du dessin à développer – par exemple, dessiner sa chambre mais aussi en réaliser une maquette en carton. C'est à cet âge-là aussi que le dessin des êtres humains et des animaux se fait plus précis et c'est par l'observation que l'enfant apprendra à dessiner mais surtout à regarder.

Ces activités seront, comme pour le premier projet, multi-techniques, favorisant les éléments de récupération, le collage et le mélange des matériaux.

Le coût de la séance est de 2€, les places sont limitées à 12, tout le matériel est fourni il faudra simplement prévoir un vieux t-shirt ou un tablier pour votre enfant.

Pour toute question vous pouvez me contacter par mail
lola.thiebautalban@gmail.com

Merci et à très bientôt !



**ARRONDISSEMENT
MOLSHEIM
CONSEILLERS ELUS : 19
CONSEILLERS EN
FONCTION : 19
CONSEILLERS
PRESENTS : 16**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 28 août 2014
Sous la Présidence de M. Laurent HOCHART**

MEMBRES PRESENTS : LIEN Marie-Odile – PAGNANI Eric – ROYER Corinne – NEVERS Gilles, Adjoints
SITTLER Chantal – THOMAS Martine — FISCHER Sylvie – SIEGEL Frédéric – KELLER Philippe – PASCUAL
Thomas – FRANKINET Stéphanie – THEILLER François – JAEGLE Catherine – GIRARD Emmanuelle –
SIEGEL Jean-Philippe

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : BOUCHAIN Camille – VIX Michel – GEISPIELER Pascal

BOUCHAIN Camille donne procuration à JAEGLE Catherine

VIX Michel donne procuration à FISCHER Sylvie

GEISPIELER Pascal donne procuration à Eric PAGNANI

Compte-rendu

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2014

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance des délibérations prises en séance du 8 juillet 2014.

Voté à l'unanimité

Création d'un emploi de technicien territorial

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création d'un emploi de technicien territorial à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2014.

Les attributions consisteront à :

- Assurer l'encadrement des équipes et contrôler les travaux confiés aux entreprises.
- Instruction des affaires touchant l'urbanisme, l'aménagement, l'entretien et la conservation du domaine de la collectivité.
- Participer à la mise en œuvre des actions liées à la préservation de l'environnement.
- Assurer le contrôle de l'entretien et du fonctionnement des ouvrages ainsi que la surveillance des travaux d'équipements, de réparation et d'entretien des installations.
- Assurer la direction des travaux sur le terrain, le contrôle des chantiers, la gestion des matériels et participer à l'élaboration de projets de travaux neufs ou d'entretien.
- Exercer des missions d'études et de projets et être associé à des travaux de programmation.
- Exercer des fonctions d'encadrement du personnel communal ou de gestion de service ou d'une partie de services dont l'importance, le niveau d'expertise et de responsabilité ne justifient pas la présence d'un ingénieur.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35e.

Les crédits nécessaires à ce poste sont prévus au budget primitif communal 2014.

Création d'un emploi d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe non titulaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe à temps non complet, en qualité de non titulaire.

Les attributions consisteront à :

Accueil du public et téléphonique – Elaboration des bulletins municipaux – Travaux de comptabilités (paiement des factures – émission des titres) – Correspondances administratives – Etat Civil – Recensement Militaire

La durée hebdomadaire de service est fixée à 18/35e.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 330, indice majoré : 316.

Création d'un emploi d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe à temps partiel à compter du 1^{er} novembre 2014.

Les attributions consisteront à :



- Accueil du public et téléphonique – Elaboration des bulletins municipaux – Travaux de comptabilités (paiement des factures – émission des titres) – Correspondances administratives – Etat Civil – Recensement Militaire – Gestion de l'Agence Postale

La durée hebdomadaire de service est fixée à 30/35e.

Les crédits nécessaires à ce poste sont prévus au budget primitif communal 2014.

Adoption de décisions modificatives

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-11,

VU la délibération du 10 avril 2014 approuvant le budget primitif de l'exercice 2014,

CONSIDERANT qu'un véhicule sera acheté au budget camping et que l'ancien véhicule sera cédé au budget communal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

CAMPING

Section de fonctionnement

Dépenses	6063	Fournitures d'entretien	- 5 000
Dépenses	023	Virement section d'investissement	+ 5 000
Dépenses	675-042	Opération d'ordre	+ 1 347.88
Recettes	775	Produits de cessions	+ 1 347.88
Section d'Investissement			
Dépenses	2182	Matériel de transport	+ 6 347.88
Recettes	021	Virement section d'exploitation	+ 5 000
Recettes	2182-040	Matériel de Transport	+ 1 347.88

COMMUNAL

Dépenses	2182	Matériel de transport	+ 1 347.88
Dépenses	2151	Réseau	- 1 347.88

Création d'une agence postale communale

Vu la fermeture de l'agence postale,

Considérant que les besoins de la population et en particulier des personnes sans moyens de locomotion,

Le Maire donne connaissance du projet de convention entre la Poste et la Commune. Cette convention définit les conditions dans lesquelles la Commune assurera l'exploitation et la gestion de l'agence postale, les missions, l'exécution du service, les obligations de la Commune et de la Poste, la rémunération de la prestation et la responsabilité des parties.

Le Conseil Municipal, après délibération :

Approuve la convention présentée et autorise le Maire à la signer.

Baux de chasse communaux pour la période 2015-2024

Modalités de consultation des propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit du fermage

Vu les articles L 429-2 et suivants du Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024,

1. Le mode de consultation des propriétaires fonciers

En application du Code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1^{er} février 2015. Les chasses seront donc remises en location dans les mois qui viennent pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024.

Conformément aux articles 6 et 7 du cahier des charges type précité, la procédure de mise en location de la chasse débute par la consultation des propriétaires fonciers sur l'affectation du produit de la chasse.

La décision relative à l'abandon du loyer de la chasse à la commune est prise à la double majorité à l'article L 429-13 du Code de l'environnement, à savoir 2/3 des propriétaires représentant les 2/3 au moins des surfaces soumises à la communalisation. Cette décision intervient soit dans le cadre d'une réunion des propriétaires intéressés, soit dans le cadre d'une consultation écrite de ces derniers ;

Il appartient au Conseil Municipal de décider du mode de consultation des propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit du fermage ;

Concernant le mode de consultation des propriétaires fonciers, deux options alternatives sont envisageables :



- Soit les propriétaires fonciers sont convoqués à une réunion publique selon l'usage local (affichage en mairie, publication par voie de presse...)
- Soit les propriétaires fonciers sont consultés par écrit (courrier ou courriel).

2. Décision relative à l'affectation du produit du fermage des terrains communaux.

Il appartient également au Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation du produit du fermage des terrains appartenant à la commune (article 6 du cahier des charges communales).

En l'espèce, notre commune est propriétaires de 41.72 hectares compris dans le périmètre de chasse du ban communal.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE :

- De consulter les propriétaires fonciers compris dans le périmètre de la communalisation de la chasse ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la chasse par courrier ou courriel,
- D'affecter au budget communal la part du produit de la chasse pour les terrains appartenant à la commune.
- De charger Monsieur le Maire d'organiser la consultation, de procéder aux publications utiles et de signer tous les actes se rapportant à cette consultation.

Réservation des terrains sur le ban de la commune d'Oberhaslach

Vu l'article 4 du cahier des charges concernant le droit de chasse réservé,

Le Conseil Municipal décide de faire une réservation des terrains appartenant à la commune de Still sur le ban de la commune d'Oberhaslach.

Acceptation du nouveau règlement de la location de la salle des fêtes « Les Tuileries »

Après consultation du nouveau règlement de la location de la salle des fêtes « Les Tuileries », le Conseil Municipal décide d'accepter ce nouveau règlement.

Contrat de prestation de services de nettoyage de locaux communaux

Le Conseil Municipal décide de confier les travaux de nettoyage de certains bâtiments communaux à la Société Europe Propreté sise à Dachstein, 207, rue d'Altorf.

Ces travaux de nettoyage seront régis par une convention signée entre la commune et la Société Europe Propreté.

Le Conseil Municipal décide d'accepter la convention et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Achat caravane Zehner

Considérant la nécessité pour la commune de reprendre possession de l'emplacement de camping « Mon Repos » occupé par Monsieur Patrick Zehner demeurant 39, rue de l'Usine à Lingolsheim.

Le Conseil Municipal décide d'acheter cette caravane au prix de 600 €.

Information sur l'arrêté pris par le maire

Vu les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal en date du 19 août 2014, l'arrêté suivant a été pris :

- Tarif concernant la location de la salle des Fêtes « Les Tuileries »

MESSAGE

Merci à tous ceux qui nous ont accompagnés tout au long de ces années à Still.

Ce petit village nous a permis de nous investir au sein d'associations ou d'engagement à la Mairie, entre autres...

Nous laissons pour l'instant nos filles en Alsace, mais qui sait de nos jours ce que l'avenir réserve à nos jeunes, souvent la mobilité.

Nous garderons l'image d'une région accueillante, aux jolies couleurs, aux manifestations diverses, aux vignes avoisinantes, aux bons vins... !

Nous partons dans le sud dans l'espoir d'y trouver un accueil aussi chaleureux et amical qu'en Alsace où nous reviendrons en vacances, en visites... !

Nous renouvelons nos remerciements, bien à tous.

Frédérique et Eric Pagnani

